

M. Lafitte fait part de la découverte d'ossements humains – dont on ne peut, quant à présent du moins, préciser l'époque et la cause de la sépulture – au lieu dit La Croix de Renon, près Chalais. (Annexe II, p. LXXXIII.)

Ossements Humains

Découvert au Lieu-dit: "La Croix de Renon", Près Chalais (Charente)

Il y a une huitaine de jours, on m'a annoncé que l'on avait, depuis un mois environ, fait la découverte suivante:

A quelques kilomètres de Chalais, sur le territoire de la commune de Sérignac, au point de jonction d'une route, faite il y a une cinquantaine d'année, de Rioux-Martin à celle de Chalais à La Roche-Chalais et d'un vieux chemin partant également de Rioux-Martin et se dirigeant sur divers villages, au Nord, au lieu dit La Croix de Renon, des ouvriers élargissent le vieux chemin.

La croix en question se trouvait sur le haut du talus séparant les deux voies. En creusant l'assiette de la nouvelle, on a pioché dans le talus, on en a abattu une partie et l'on a mis à découvert deux corps déposés à environ un mètre l'un de l'autre, et enterrés simplement dans la terre végétale et le roc sous-jacent, à un mètre de profondeur. Point de cercueils, point de planches, point de clous.

On aperçoit, en hauteur (le long de la paroi du fossé du chemin élargi, sur le rocher d'abord et sur la terre qui le recouvre ensuite), la forme en cuvette de trous remplis de terre et dans lesquels doivent, à des distances variables, de deux à trois mètres, se trouver, sans aucun doute d'autres corps.

Il n'y avait point, je le répète, de cercueils en pierre pouvant, par leur forme ou leur genre, indiquer une époque; pas, non plus de cercueils en bois dont il aurait dû rester au moins des clous, comme cela se rencontre quand les planches ont disparu. — Les corps avaient, comme je l'ai dit, été déposés à nu et enfouis dans le sol, comme de vulgaires animaux.

Aujourd'hui, l'assiette de la route en construction étant nettement et définitivement établie, les ouvriers ne doivent pas piocher plus loin dans le sens de la largeur; et les choses étant ainsi arrêtées, il n'y a pas moyen de s'éclairer davantage sur l'origine et la cause de ces sépultures.

En l'absence de tout document probant, j'ai pensé que, peut-être, en temps d'épidémie, on avait pu enterrer précipitamment des cadavres dangereux pour la santé publique, ou quelques combattants isolés des guerres passées; ou qu'enfin quelque crime avait été commis: car toute cette partie du pays était autrefois couverte de bois.

Quoi qu'il en soit, dans nos contrées, quand on aperçoit une croix qui n'est pas le résultat d'une mission, comme cela arrive fréquemment, on en conclut presque toujours qu'elle rappelle quelque événement sinistre, crime, assassinat ou catastrophe quelconque.

On s'est d'ailleurs empressé de replacer sur le second talus, qui a remplacé le premier, la croix que l'on avait un moment déposée; et elle continuera à protéger la croisée des routes, comme par le passé.

Je regrette que l'on n'ait pu examiner les autres sépultures. Je me suis contenté d'emporter trois petits ossements (notamment un débris de mâchoire, muni de trois dents) parmi ceux entassés et pulvérisés sur le haut du nouveau talus; et je signale le fait, afin de prendre date pour le cas où, plus tard, on se déciderait à procéder à de nouvelles fouilles.